

RAPPORT ANNUEL 2013

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (dite Conférence centrale ou RKZ) est une association au sein de laquelle sont regroupées les organisations ecclésiastiques cantonales de Suisse. Sous la conduite de son président, Hans Wüst (SG), l'assemblée plénière de la Conférence centrale s'est réunie à trois reprises au cours de l'exercice 2013, soit les 15 et 16 mars à Delémont (JU), les 21 et 22 juin à Saint-Maurice (VS) et les 29 et 30 novembre à Zurich.

Le financement ecclésial, le droit public ecclésiastique et la communication en tant que préoccupations premières

Dans le cadre du projet «Conférence centrale 2015» consacré à l'avenir de la Conférence centrale, cette dernière a procédé en 2007 déjà à une modification de ses statuts. A cette occasion, trois commissions permanentes ont été créées en son sein, soit une Commission des finances, une Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion et une Commission pour la communication et les relations publiques. Or, le bilan de l'exercice 2013 confirme que la Conférence centrale avait vu juste lorsqu'elle a fixé ses options stratégiques.

Domaine du financement ecclésial

- La Conférence centrale a décidé, conjointement avec la Conférence des évêques suisses (CES) et l'Action de Carême (AdC), de revoir la répartition de la charge du financement des tâches accomplies par l'Eglise au niveau national, cela dans le but de soulager l'Action de Carême.
- La Conférence centrale a mis en œuvre, conjointement avec ses partenaires du cofinancement, un programme drastique d'économies devant permettre d'abaisser les dépenses consenties pour les institutions actives à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques de 9,3 millions (2012) à 8,55 millions (2014).
- Le secrétaire général de la Conférence centrale a publié en allemand, français et italien une étude analysant le «Financement public de l'Eglise catholique en Suisse». Au-delà de la présentation de données chiffrées, le livre évoque le cadre général dans lequel s'inscrit ce financement et énonce des perspectives pour l'avenir. Il a été mis à la disposition de nombreux membres d'organes de corporations de droit public ecclésiastique.

Domaine du droit public ecclésiastique

- La Conférence centrale a été appelée à se pencher sur le «Vade-mecum pour la collaboration de l'Eglise catholique avec les corporations de droit public ecclésiastique en Suisse», un document élaboré par une commission d'experts de la Conférence des évêques suisses.
- De concert avec la Fédération des Eglises protestante de Suisse (FEPS), la Conférence centrale a financé une étude sur la question de l'assujettissement des personnes morales à l'impôt ecclésiastique, cela afin d'apporter un soutien aux cantons dans lesquels des initiatives populaires réclamant la suppression de cette fiscalité ont été lancées.

Domaine de la communication

- La Conférence centrale a mis sur pied, à l'intention des chargés de l'information des organisations ecclésiastiques cantonales et des diocèses et d'autres personnes intéressées, un séminaire consacré à la manière dont des entreprises dotées des structures fédéralistes et décentralisées gèrent leur communication dans notre monde caractérisé par une mobilité croissante et des changements au niveau des valeurs et des médias, le but étant d'en tirer des indications utiles pour la communication ecclésiastique.

- Les délégués à la Conférence centrale ont décidé de renforcer la communication de cette dernière. Son identité de «communauté solidaire à l'impact concret» doit devenir plus patente. Il est indispensable que les membres de synodes, d'autorités de communes ecclésiastiques/paroisses et les collaborateurs pastoraux nourrissent la conviction que les sommes versées à la Conférence centrale ne sont pas de l'argent perdu pour l'Eglise locale mais, au contraire, un bon investissement. C'est en effet lorsque l'argent disponible tend à diminuer que les institutions jouant un rôle moteur du point de vue pastoral à l'échelon national et au niveau des régions linguistiques gagnent en importance pour mettre en relief l'action de l'Eglise au sein de la société.

«Le meilleur moyen de prédire l'avenir, c'est de le construire.» (Willy Brandt)

A l'occasion de sa première assemblée plénière de l'année à Delémont, marquée par la démission du pape Benoît XVI et l'élection surprenante du pape François, la Conférence centrale s'est penchée sur dix thèses consacrées à l'avenir de l'Eglise catholique en Suisse et que le président de la Conférence centrale, Hans Wüst, a introduites en citant un propos entendu lors d'une cérémonie de confirmation: «Qui ne s'ouvre pas à l'avenir fait un mauvais usage du présent et méprise le passé.» Les thèses les plus largement approuvées étaient les suivantes:

- En matière de ressources humaines et financières, on ne peut plus tableur sur la moindre croissance. A lui seul, un statu quo constituerait une victoire. Un amenuisement sera la règle à bref délai.
- La caution accordée par la société à l'Eglise diminue. Le soutien de l'Etat perdra de son importance.
- La foi et l'appartenance à l'Eglise ne sont plus cultivées ni transmises automatiquement. Ce phénomène, aujourd'hui déjà manifeste, est destiné à s'accroître demain encore.

Les délégués ont par ailleurs manifesté un grand intérêt pour une onzième thèse formulée par l'un des groupes de travail et conçue comme une réponse à l'affaiblissement de la considération dont jouit l'Eglise dans la société: «L'avenir de l'Eglise doit reposer sur deux piliers de même importance: le pilier pastoral et le pilier de droit public ecclésiastique.» Il a été précisé que «même importance» n'est pas synonyme de «même nature», le premier de ces deux concepts impliquant l'idée d'estime et de reconnaissance mutuelles.

Aspiration à la collaboration

Le document intitulé «Vade-mecum» qu'une commission d'experts de la Conférence des évêques suisses a élaboré dans le but de régir «la collaboration de l'Eglise catholique avec les corporations de droit public ecclésiastique en Suisse» a suscité, lors de sa publication dans le milieu de l'été, maints résonances dans l'Eglise comme au sein des médias. Au sein de la Conférence centrale, le débat a porté principalement sur le fait que le document a été adopté par les évêques «pour mise en application» et qu'il a été diffusé publiquement sans information préalable des corporations de droit public ecclésiastique – pourtant concernées au premier chef – et sans que ces dernières aient été véritablement associées à la procédure. Par ailleurs, de nombreuses affirmations et exigences figurant dans le document ont soulevé des interrogations. Dès lors, aux yeux de la Conférence centrale, il importait que la valeur attachée au document ne soit pas relativisée de manière informelle seulement. Au contraire, elle a émis le souhait que la Conférence des évêques suisses (CES) déclare en bonne et due forme que le Vade-mecum ne constitue qu'une «base de travail» et qu'il ne fait pas l'objet d'un mandat de «mise en application». C'est moyennant cette condition et pour autant aussi qu'une coopération à caractère contraignant se révèle possible que la Conférence centrale serait ouverte à un dialogue sur les améliorations nécessaires à

apporter au «système dualiste». En outre, elle a souhaité l'adoption de directives pour la communication interne et externe de la CES et des diocèses qui soient propres à favoriser un débat concret et constructif sur les questions de droit public ecclésiastique à résoudre, cela tant dans les médias qu'au sein de l'opinion publique.

L'intérêt de la Conférence des évêques suisses à un renforcement du dialogue et de la coopération s'est manifesté au travers d'une volonté clairement exprimée d'approfondir les échanges avec la Conférence centrale. Ainsi, au-delà des formes de collaboration déjà instaurées, deux entretiens ont eu lieu entre des délégations de la Conférence centrale et de la CES auxquels s'est ajoutée une rencontre entre les présidences in corpore de ces organismes. Ces contacts désormais institutionnalisés devront être poursuivis.

Augmentation du crédit du cofinancement de CHF 700'000.- en trois ans

La Conférence centrale, qui se charge avec l'Action de Carême du financement des tâches de l'Eglise accomplies au niveau de la Suisse et à celui des régions linguistiques, assume en la matière des responsabilités toujours plus étendues, cela depuis sa fondation. Or, si, comme elle l'a prévu, l'œuvre d'entraide réduit sensiblement encore ses engagements à l'égard du secteur suisse au cours des prochaines années, les membres de la Conférence centrale seront inmanquablement confrontés à la nécessité de rassembler des moyens financiers supplémentaires afin d'éviter un affaiblissement du niveau national et régional de l'action de l'Eglise. Au vu de cette situation, une majorité d'organisations ecclésiastiques cantonales ont accepté le principe d'une augmentation annuelle de 3% des contributions dues à la Conférence centrale, cela de 2014 à 2018. Malgré cette mesure qui permettra de compenser une grande partie du recul de la participation de l'Action de Carême, des économies resteront indispensables. Quant aux corporations ecclésiastiques cantonales ayant émis des réserves par rapport à leur participation à l'effort demandé, ce sont principalement celles disposant de ressources financières limitées ou confrontées à des initiatives politiques dirigées contre les impôts ecclésiastiques. Elles ont conditionné leur accord au fait que les conditions-cadres dans leur canton ne se détériorent pas gravement. De plus, l'adhésion à la hausse préconisée a été soumise à la satisfaction d'autres exigences, la plus importante étant une volonté expresse de dialogue et de coopération de la part de la Conférence des évêques suisses.

Ces discussions fondamentales ont débouché sur des décisions concrètes pour le budget 2014 qui prévoit une nouvelle hausse du crédit du cofinancement de la Conférence centrale. Cette enveloppe aura ainsi augmenté d'environ CHF 600'000.-, voir 9% en trois ans (2012-2015).

Montants importants affectés à des projets de changement malgré un besoin persistant d'économies

La nécessité de prendre des mesures supplémentaires d'économies s'agissant du cofinancement des tâches accomplies par l'Eglise au niveau de la Suisse et des régions linguistiques est une conséquence directe de la diminution de la participation financière de l'Action de Carême mentionnée plus haut. Celle-ci devrait en effet passer à CHF 1,6 mio en 2014, alors qu'elle s'élevait encore à CHF 2,75 mio en 2011. Pour faire face à la pression financière engendrée par cette évolution, les organismes compétents sont convenus de ne pas se borner à diminuer les subsides alloués. Ils promouvront parallèlement une concentration des forces et une focalisation des activités sur les défis fondamentaux de l'Eglise. Et là où des économies, voire des sorties du cofinancement, se révéleraient indispensables, on préviendra autant que faire se peut d'éventuelles répercussions graves de ces mesures sur le personnel. C'est dans cette pers-

pective que les délégués ont approuvé l'affectation de sommes très importantes pour la réorganisation du secrétariat général de la CES et le projet déjà avancé de réaménagement de l'activité médiatique de l'Eglise, ainsi qu'un subside destiné à permettre à l'association Pro Filia d'améliorer son autofinancement au travers de campagnes de fundraising.

Projet de médias catholiques – trois pôles régionaux au mandat commun

Depuis plusieurs années, les organismes compétents travaillent intensément à la problématique de l'organisation et du financement des institutions actives dans le domaine de la communication et des médias. Cette focalisation sur un tel sujet s'explique non seulement par des raisons d'ordre financier mais encore par des préoccupations de fond. Dans le monde actuel des médias caractérisé par des mutations permanentes, il est fondamental pour l'Eglise de s'y assurer une présence qualitativement adéquate. Dans le cadre du projet financé par la Conférence centrale, les institutions cofinancées se sont désormais mises d'accord sur un mandat commun incluant l'information, l'annonce de l'Évangile, les relations publiques et la fourniture de divers services. Les pôles régionaux de médias seront appelés à faire montre d'ouverture à l'égard de partenaires extérieurs, tant pour la collaboration œcuménique que pour l'entretien de liens de coopération avec le service public ou des organismes privés. Conformément au principe de convergence prévalant aujourd'hui partout dans le monde des médias, les contenus à diffuser devront être conçus d'une manière qui permette leur utilisation dans divers canaux (online, radio, TV, presse écrite, médias sociaux, etc.), sous réserve des adaptations nécessaires.

Projet Offres de formation – mise en place de centres de compétence régionaux

En Suisse alémanique et en Suisse romande, l'Action de Carême et la Conférence centrale subventionnent diverses institutions actives dans le domaine de la formation de base et la formation continue des collaborateurs pastoraux. En raison des évolutions qui se dessinent dans le paysage de la formation (p.ex. développement des hautes écoles spécialisées et certification de la qualité) et du manque de personnel qualifié pour la pastorale, mais aussi compte tenu de la nécessité de réaliser des économies et d'exploiter des synergies, les évêques suisses et les organismes du cofinancement sont convenus de lancer un «Projet Offres de formation». En mars 2013, la conférence des ordinaires de Suisse alémanique (DOK) et la Conférence des ordinaires de la Suisse romande (COR) ont arrêté la décision de créer dans chacune des deux grandes zones linguistiques du pays un centre de compétence régional appelé à concentrer les forces, à piloter les offres de formation et à contribuer à la garantie de la qualité.

Aussi, sur la base de cette décision, s'est-on lancé en Suisse romande dans la création d'un Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE), dont les activités débiteront en même temps que l'année pastorale 2014/2015. De même, en Suisse alémanique, le futur Interdiözesane Bildungsinstitut (IBI) ouvrira ses portes le 1^{er} janvier 2015. Parallèlement, un système efficace de contrôle de la qualité devra être organisé.

Tant dans le domaine des médias que dans celui de la formation, il a été possible de mesurer au cours de l'exercice 2013 les fruits d'efforts déployés de longue date en vue de «clarifier les mandats et de concentrer les forces» au sein de l'Eglise. Une vaste entreprise à laquelle la CES et les organismes du cofinancement se sont engagés en 2005 dans le cadre de l'adoption du «rapport PaPriKa».

Elections pour la période de mandat 2014 - 2015

Lors des élections de renouvellement des organes pour la prochaine période de mandat, les membres de la présidence disposés à accepter un nouveau mandat ont été confirmés dans leur charge. Par ailleurs, Benno Schnüriger, président du conseil synodal de la corporation ecclésiastique catholique romaine du canton de Zurich, et Luc Humbel, président de l'Eglise nationale catholique romaine d'Argovie, feront leur entrée dans cet organe, tandis que Giorgio Prestele, Jean-Paul Brügger et Peter Niederberger s'en retirent. Le fait que près de 30 délégués sur les 51 composant l'assemblée plénière non seulement participent aux travaux de cette dernière mais encore siègent au sein d'une commission ou assument un mandat de représentation de la Conférence centrale auprès d'autres organisations prouve l'importance de l'engagement de ces derniers. La présidence et le secrétariat général leur en sont reconnaissants, ce d'autant que leur tâche au niveau national – fréquemment accomplie à titre bénévole – vient souvent s'ajouter à celle déjà lourde qu'ils assument au sein de leur propre organisation ecclésiastique cantonale ou diocésaine.

Zurich, le 13 janvier 2014

1130_20130108_JB_2013

Hans Wüst, président
Daniel Kosch, secrétaire général

Annexe 1

Composition de la présidence de la Conférence centrale pour la période 2014–2015

Hans Wüst, président,

président de l'organe exécutif de la corporation ecclésiastique du canton de Saint-Gall

Susana García, vice-présidente et présidente de la Commission pour la communication et les relations publiques, secrétaire générale de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud

Luc Humbel, vice-président,

président de l'Eglise nationale catholique romaine d'Argovie

Benno Schnüriger, président de la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion, président du conseil synodal de la corporation ecclésiastique catholique romaine du canton de Zurich

vacant, assesseur

Daniel Kosch, secrétaire général

Une liste complète des organes de la Conférence centrale et des organismes en charge du cofinancement AdC/RKZ est à disposition sur le site Internet de la Conférence centrale (www.rkz.ch > Adresses).

Annexe 2

Quelques indicateurs à propos des finances de la Conférence centrale en 2013

| Recettes | CHF |
|--|--------------|
| Contributions des organisations ecclésiastiques cantonales | 10'817'265.- |
| Autres recettes | 133'092.- |
| Charges | CHF |
| Subsides aux organisations cofinancées | 7'100'000.- |
| Financement des tâches de migratio à l'échelon national | 1'760'000.- |
| Tâches de la Fédération romande (FRCR) | 386'250.- |
| Autres tâches de la Conférence centrale | 395'641.- |
| Redevances de droits d'auteur | 509'147.- |
| Coûts de personnel du secrétariat général/Administration des projets | 464'314.- |
| Attributions au Fonds de projets/provisions | 335'000.- |
| Excédent | 5.- |

Annexe 3

Subsides du cofinancement alloués en 2013 pour 2014

| <i>Institution</i> | <i>Subside total en CHF</i> | <i>Part RKZ en CHF</i> | <i>Part AdC en CHF</i> |
|---|---------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Direction de l'Eglise et offices spécialisés actifs à l'échelon national | 2'716'000.- | 2'330'000.- | 386'000.- |
| Conférence des évêques suisses: secrétariat et commissions, Officialité interdiocésaine, Justice et Paix, migratio, Nouveaux mouvements religieux, Conseil suisse des religions | 2'123'000.- | 1'973'000.- | 150'000.- |
| Institut suisse de sociologie pastorale | 450'000.- | 295'000.- | 155'000.- |
| Fédération pour l'éducation catholique des adultes | 45'000.- | 25'000.- | 20'000.- |
| Ecoles catholiques de Suisse | 45'000.- | 25'000.- | 20'000.- |
| oeku, Eglise et environnement | 28'000.- | 12'000.- | 16'000.- |
| Communauté de travail interrelig. (IRAS/COTIS) | 25'000.- | | 25'000.- |
| Formation de base et formation continue | 1'160'000.- | 1'025'000.- | 135'000.- |
| Institut de formation aux ministères | 265'000.- | 205'000.- | 60'000.- |
| Centre cath. romand de formations en Eglise | 165'000.- | 165'000.- | |
| Centre cath. romand de formation permanente | 70'000.- | 70'000.- | |
| Religionspädagogisches Institut (RPI) | 165'000.- | 132'500.- | 32'500.- |
| Institut für kirchliche Weiterbildung (IFOK) | 155'000.- | 155'000.- | |
| theologiekurse.ch | 170'000.- | 127'500.- | 42'500.- |
| Hochschule Luzern – Musik | 75'000.- | 75'000.- | |
| Projet Offres de formation | 95'000.- | 95'000.- | |
| Activité de l'Eglise dans les médias | 2'620'000.- | 2'063'000.- | 557'000.- |
| Agence de presse internat. catholique KIPA/APIC | 746'000.- | 559'500.- | 186'500.- |
| Centre catholique de Radio et Télévision | 139'500.- | | 139'500.- |
| Association Catholink | 84'000.- | 84'000.- | |
| Centro cattolico Radio e Televisione | 252'000.- | 189'000.- | 63'000.- |

| <i>Institution</i> | <i>Subside total en CHF</i> | <i>Part RKZ en CHF</i> | <i>Part AdC en CHF</i> |
|---|---------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Katholischer Mediendienst | 673'000.- | 505'000.- | 168'000.- |
| Provision CCRT | 418'500.- | 418'500.- | |
| Projet de nouvelle orientation de l'activité médiatique de l'Eglise | 307'000.- | 307'000.- | |
| Offices actifs à l'échelon des régions linguist. | 1'224'000.- | 989'500.- | 234'500.- |
| Centre romand de pastorale liturgique | 150'000.- | 150'000.- | |
| Commission romande de catéchèse | 25'000.- | 12'500.- | 12'500.- |
| Association biblique catholique | 40'000.- | 30'000.- | 10'000.- |
| Groupe de coopération missionnaire en Suisse | 25'000.- | 15'000.- | 10'000.- |
| Centro Liturgia/Arte Sacra/Musica Sacra | 42'000.- | 42'000.- | |
| Ufficio diocesano Istruzione e Catechesi | 29'000.- | 29'000.- | |
| Associazione Biblica della Svizzera Italiana | 6'000.- | 6'000.- | |
| Conferenza Missionaria della Svizzera Italiana | 30'000.- | 30'000.- | |
| Liturgisches Institut der deutschsprachigen Schweiz + Fachstelle Kirchenmusik | 210'000.- | 178'000.- | 32'000.- |
| Fachzentrum Katechese der deutschsprachigen Schweiz | 70'000.- | 50'000.- | 20'000.- |
| Katechetisches Zentrum Graubünden | 10'000.- | 10'000.- | |
| Fachstelle Information Kirchliche Berufe | 30'000.- | 20'000.- | 10'000.- |
| Bibelpastorale Arbeitsstelle SKB | 165'000.- | 100'000.- | 65'000.- |
| Ökum. Arbeitsstelle für Gefängnisseelsorge | 17'000.- | 17'000.- | |
| Deutschschweizer Fachstelle kirchliche Jugendarbeit | 95'000.- | 65'000.- | 30'000.- |
| Sozialinstitut der kath. Arbeiterbewegung (KAB) | 125'000.- | 90'000.- | 35'000.- |
| Clinical Pastoral Training (CPT) | 25'000 | 25'000 | |
| Missionskonferenz der deutschen und rätoromanischen Schweiz | 100'000 | 90'000 | 10'000.- |
| Projekt Fachausweis kirchliche Jugendarbeit | 30'000 | 30'000 | |

| <i>Institution</i> | <i>Subside total en CHF</i> | <i>Part RKZ en CHF</i> | <i>Part AdC en CHF</i> |
|--|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| Groupements de jeunesse | 545'000.- | 307'500.- | 237'500.- |
| Coord. romande de la pastorale de la jeunesse + Centre romand des vocations | 120'000.- | 90'000.- | 30'000.- |
| Azione Cattolica Giovani e Pastorale giovanile diocesana | 20'000.- | 10'000.- | 10'000.- |
| Jungwacht Blauring Schweiz | 270'00.- | 140'000.- | 130'000.- |
| Verband kath. Pfadfinder und Pfadfinderinnen | 70'000.- | 35'000.- | 35'000.- |
| Deutschschweizerische Arbeitsgruppe MinistrantInnen-Pastoral | 65'000.- | 32'500.- | 32'500.- |
| Groupements d'adultes | 270'000.- | 220'000.- | 50'000.- |
| Communauté romande de l'apostolat des laïcs | 40'000.- | 40'000.- | |
| Ligue suisse de femmes catholiques (SKF) | 200'000.- | 150'000.- | 50'000.- |
| Association catholique suisse Pro Filia | 30'000.- | 30'000.- | |

